

Swiss Volley Région Genève
Assemblée Générale Extraordinaire
Procès-Verbal

Date : Jeudi 4 juillet 2019
Lieu : Salle réunion des Vernets
Heure : 19h30

Présents :

Clubs membres et associations :

VBC Avully	M. Eduardo Schiffer
Chênois Genève VB	M. Laurent Chatelain
	M. Michel Lamas
VBC Ferney-Prévessin	M. Gérard Zollet
Genève Volley	M. André Young
	M. Sébastien de Krahe
VBC Lancy	Mme Jolanda Köbig
	Mme Henda Feldmann
Meyrin VBC	Mme Corine Schopfer
	Mme Angela Eaton
VBC PEPS	M. François Rutz
	M. Jean-Yves Gautheron
Servette Star-Onex VBC	M. Pascal Vuichard
Vernier Volley	Mme Sentha Laurent
VJGS Beach	M. Antoine Zaugg

Comité et employés de SVRG :

Me Aurèle Müller, président
M. Sébastien Ruffieux, vice-président
M. Jérôme Zanus-Fortes, trésorier
M. Eric Métral, CRB
M. Denis Gredig, responsable des compétitions
M. Michel Georgiou, administrateur
Mme Natalina Ruffieux, secrétaire

Excusés :

Académie de Volleyball de Genève
Beach volley club Vernier Genève
Groupement des Anciens Volleyeurs
Thonon Volleyball
Mme Valérie Musy (Avully)
VBC Veyrier
VBC Viry
VBC Etoile Genève

Absents :

CS CERN
VBC Genthod-Bellevue

Aurèle Müller prend la parole à 19h35 et ouvre la séance.

Appel des membres

Appel effectué grâce à la feuille des présences.

10 clubs sont représentés pour un total de 14 voix.

En raison d'une arrivée tardive, une 15^{ème} voix est arrivée en cours de séance. La majorité est fixée à 8 voix.

Election des scrutateurs

Gérard Zollet est nommé scrutateur

Présentation de la suite du projet Genève Relève et alternatives

Aurèle Müller informe que le nouveau règlement de SV vient d'être adopté. Il prévoit la possibilité de sanctionner les régions qui ne respectent pas le règlement, la région pouvant notamment être exclue de toutes les compétitions dans la tranche d'âge où le règlement n'a pas été respecté.

Il rappelle par ailleurs les 3 variantes données lors du Conseil des Ligues Régionales du 25 mars.

1^{ère} variante,

- SVRG garde les équipes Genève Relève comme la saison 2018-2019 (statut quo), avec une application à la lettre du règlement Swiss Volley. Ainsi les joueurs/euses auraient une licence 1^{er} club GR et 2^{ème} club (club d'origine) et ne pourraient jouer le championnat genevois que dans une seule catégorie avec leur deuxième club.

2^{ème} variante,

- SVRG organisera des championnats genevois « open » sans licences Swiss volley. Seuls les joueurs/euses sélectionnés auront une licence Swiss volley.

3^{ème} variante,

- Suppression de Genève Relève et application d'un système identique à celui es U19 et U23.

Lors du Conseil des Ligues Régionales, l'assemblée avait demandé qu'un groupe de travail soit mis sur pied pour réfléchir à des solutions pour l'avenir de GR pour la saison 2019-2020.

Aurèle Müller indique la composition du groupe de travail et fait part de la solution qui a été imaginée :

SVRG organisera 2 championnats :

Un championnat officiel assez court (une à deux journées) avec licence SV de club pour tous, puis un 2^{ème} championnat « open » avec licences SV pour les joueurs/euses non sélectionnés et avec une liste officielle pour les joueurs/euses sélectionnés pour les CHS.

Pour les championnats suisses, le nom de Genève Relève sera supprimé mais l'objectif est d'en conserver l'esprit, la cohésion et la collaboration entre les clubs ayant bien fonctionné. Une sélection sera créée dans les catégories U15F, U16G, U17F et U18G (SV a changé les catégories garçons, les U15 sont devenus U16 et les U17 sont devenus U18).

Cette sélection participera au championnat suisse sous le nom d'un club porteur, lequel sera défini par le plus grand nombre de jeunes sélectionnés par club. Si deux clubs ont le même nombre de joueurs/euses sélectionnés et souhaitent être le club porteur, le club retenu sera celui le mieux classé dans le dernier championnat genevois officiel de la catégorie.

Les sélections devront compter 12 joueurs/euses par équipes. Elles seront faites par l'entraîneur cantonal, aidé par les entraîneurs des joueurs/euses intéressés à faire partie des équipes allant aux CHS.

Les deux entraîneurs qui coacheront les équipes allant aux CHS devront provenir de 2 clubs différents, mais au moins un du club porteur. Des entraînements hebdomadaires pour les équipes allant aux CHS devront être organisés par les coaches de ces équipes

Il faudra que les licences des joueurs/euses venant des autres clubs soient transférées au club porteur au plus tard le 15 novembre. Toutes ces licences devront être transmises à l'entraîneur cantonal pour vérification. Les jeunes ainsi transférés pourront participer aux championnats genevois « open », en seconde partie de saison, avec leur club d'origine.

Financement

Lors de la saison 2018-2019, SVRG a dû assumer des frais extrêmement importants pour les équipes GR, malgré la participation facturée aux clubs. Pour la saison 2019-2020, SVRG versera un montant forfaitaire de 500.- par tour et par équipe.

Après déduction de cette somme, les frais restants seront partagés entre les clubs, au prorata du nombre de joueurs/euses sélectionné(e)s.

Les entraîneurs des équipes allant aux CHS seront rétribués selon les tarifs SVRG.

Suite à cette présentation, une vive discussion a eu lieu entre les participants, à la suite de laquelle le président a fait voter le projet tel que présenté et proposé par le groupe de travail :

- Par 11 voix pour, 4 contre, le projet est accepté.

Cette acceptation du projet nécessite d'apporter des modifications au règlement RCR.

Aurèle Müller fait la lecture de ces modifications et Denis Gredig donne quelques précisions. Il demande s'il y a des questions concernant ce nouveau règlement. Pas de question.

André Young demande pourquoi la ligne qui concerne la suppression des finales est biffée (car dans le passé, il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet)
Denis Gredig lui répond que s'il y a un championnat officiel sur une ou deux journées, on est obligé d'avoir des finales.

Votation des modifications du règlement :

- Par 11 voix pour, 4 abstentions, les modifications du règlement sont acceptées.

Après discussion, un autre point est soulevé, à savoir la possibilité d'assouplir au niveau cantonal la règle prévoyant un maximum de 3 doubles licences sur la feuille de match.

Etant donné que ce point ne figurait pas formellement à l'ordre du jour et qu'il ne fait pas l'unanimité, il est décidé de le traiter lors d'une prochaine assemblée.

Information SAE

Eric Métral informe des changements concernant le Sport Art Etude.

Le canton et le DIP ont proposé, pour la rentrée 2020, le programme suivant pour les jeunes en SAE :

- cours le lundi toute la journée
- mardi, mercredi, jeudi et vendredi cours le matin et sport l'après-midi.

En secondaire 1, dans chaque cycle, il y aurait des classes avec mixité d'élèves en SAE et élèves à cursus normal. En secondaire 2, un campus SAE à De Staël.

Information CER

Filles

- 11-12 ans les associations régionales se chargent de sélectionner les talents (Talent team).
- 13-14-15 ans (cycle d'orientation) centre d'entraînement régional. Genève (Académie) a été choisi avec 4 autres centres en Suisse.
- 15 ans et plus, entraînements dans les centres nationaux de la relève (clubs). Genève Volley a postulé.

Garçons

- 11-12 ans les associations régionales se chargent de sélectionner les talents (Talent team)
- Pas de centres régionaux d'entraînements
- Centres nationaux d'entraînements à Lausanne, Jona et Aarau

Divers

Denis Gredig annonce qu'il y a peu d'équipes inscrites pour le championnat de 3^{ème} ligue féminine. S'il n'y a pas plus d'équipe, il sera obligé de fusionner le championnat 2^{ème} et 3^{ème} ligue. Il est rappelé que pour les clubs qui présentent pour la 1^{ère} année une équipe de 3^{ème} ligue, il n'y a pas besoin de fournir d'arbitre pour cette équipe.

Pour le procès-verbal
Natalina Ruffieux, secrétaire SVRG
04.08.2019